

<b>Aménagement de l'espace autour de la maison communale en zone de convivialité à Bièvre</b> <b>(a) Commune :</b> Bièvre <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> Bièvre <b>(c) Descriptif :</b> Aménagement de l'espace autour de la maison communale en zone de convivialité à Bièvre	Fiche n° M-3.03
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## Aménagement de l'espace autour de la maison communale en zone de convivialité à Bièvre

### 1. Description du projet

Autrefois, la maison communale de Bièvre était un chalet de chasse, mais il y a plus de vingt ans, le bâtiment a été transformé en une maison communale. Pendant cette transformation, un espace vert avait été aménagé, mais aujourd'hui, certains de ses éléments deviennent vétustes. Par ailleurs, l'espace vit et apparaît maintenant comme un lieu central dans le village et dans la commune. En effet, il est particulièrement bien placé entre le centre culturel de Bièvre, l'Office du tourisme et la résidence Saint-Hubert. La bibliothèque située de l'autre côté de la route bénéficie également des atouts du parc.

Figure 1 : Localisation sur OpenStreetMap



Figure 2 : Localisation sur google maps sat



Figure 3 : Maison communale vue avant



Figure 4 : Maison communale vue arrière



Le projet consiste à réaménager l'espace autour de la maison communale de Bièvre en zone de convivialité. Pour ce faire, des travaux et aménagements ont été proposés en fonction des zones.

**Au niveau de l'entrée et du parking le long de la route**, il est proposé d'enlever certaines parties des haies pour ouvrir les extrémités des bandes de parking afin de permettre une meilleure visibilité de l'espace qu'il y a derrière. Cela permettra également de créer un cheminement piéton direct vers l'Office du tourisme et le centre culturel. Les haies pourront aussi toutes être rabaissées et la partie arrondie juste devant la maison communale et le centre culturel pourrait être supprimée et remplacée par des plantes herbacées pour favoriser la biodiversité.

**Concernant l'espace arboré**, un inventaire des arbres doit être entrepris pour évaluer leur état sanitaire et préserver ceux qui ont un intérêt historique. Les buissons pourront être élagués et des plantes couvre-sol placées au pied des arbres (lierre, ronces décoratives, ...). Le chemin qui arrive depuis la maison de repos pourra être adapté de manière à adoucir sa pente (norme PMR) et aboutir à un banc. L'espace enherbé sera laissé libre pour permettre des expositions temporaires et des spectacles extérieurs avec l'idée de gradins amovibles. L'autre espace plus large sera destiné à renforcer la biodiversité avec des aménagements thématiques, reproductibles par les gens chez eux.

**Pour ce qui est de la fontaine**, il faudra la restaurer et rafraîchir les plantations en créant par exemple un jardin des simples. Pour cette partie, un partenariat pourra être envisagé avec les actions du centre culturel et le potager partagé.

**En ce qui concerne l'espace autour du centre culturel**, il s'agira de créer un espace de jeu et de convivialité à l'avant. Les deux espaces enherbés seront agrandis pour devenir plus carrés. Du côté du local de la jeunesse, il y aura des pistes de pétanque et un jeu de street work out. De l'autre côté, le centre culturel mènera son projet de sculptures en saule. A l'arrière du bâtiment, un auvent, éventuellement amovible, sera placé dans l'angle entre les bâtiments. Les murs en béton seront décorés par une fresque ou des plantes grimpanes.

**Pour le talus entre le parking et le potager**, l'aménagement se fera avec la collaboration du centre culturel. L'idée générale est de combiner le végétal et des éléments ludiques.

Dans la continuité de ce projet, il faudra repenser au sens de circulation du parking. Il sera intéressant d'aménager une liaison entre le centre culturel et le terrain du contrôle technique de manière à relier le bâtiment dans le cas où il deviendrait un projet communal. La CLDR a suggéré de mettre à disposition les plantations et les parterres à des entreprises de parcs et jardins et d'installer des panneaux à leur nom pour faire leur publicité, ainsi que l'installation d'une rampe pour permettre de remonter entre le bâtiment du centre culturel et le parking.



### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

<b>Objectif stratégique 1</b>	<b>Créer des conditions favorables pour renforcer les rencontres et les échanges entre les habitants</b>
<b>Objectif opérationnel 1.1</b>	En offrant des lieux et moments de convivialité dans les villages
<b>Objectif opérationnel 1.2</b>	En fédérant et en intégrant les habitants, des plus jeunes aux plus âgés
<b>Objectif stratégique 2</b>	<b>Valoriser les forces vives du territoire</b>
<b>Objectif opérationnel 2.1</b>	En soutenant le tissu associatif local
<b>Objectif opérationnel 2.2</b>	En optimisant les infrastructures existantes
<b>Objectif stratégique 3</b>	<b>Ancrer une économie durable par la mise en valeur des ressources du territoire</b>
<b>Objectif opérationnel 3.2</b>	En impulsant un tourisme " à pas d'hommes" basé sur les spécificités patrimoniales du territoire
<b>Objectif stratégique 6</b>	<b>Préserver l'identité rurale des villages</b>
<b>Objectif opérationnel 6.2</b>	En protégeant le cadre environnemental de qualité de la commune

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Garantir une qualité de vie à tous nos habitants, à chaque étape de leur vie, et garantir un lieu de vie agréable
- **Plan de cohésion sociale** : Favoriser les échanges intergénérationnels.